

Communauté métropolitaine de Montréal
Bureau 2400 - 1002, rue Sherbrooke O.
Montréal QC H3A 3L6

Objet : Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031

À l'attention de la Commission de l'environnement et de la transition écologique:

Nature Québec est un organisme national sans but lucratif œuvrant à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources depuis 1981. Appuyée par un réseau de scientifiques, son équipe mène des projets et des campagnes autour de quatre axes : la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, ainsi que l'environnement urbain. L'organisme regroupe plus de 90 000 membres et sympathisant-es, 40 groupes affiliés et est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Dans le cadre de la consultation sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031, nous vous signalons que nous attendons toujours l'implantation de deux mesures recommandées dans le *Rapport de consultation publique de la Commission de l'environnement* en juin 2019, soit :

- Que la gestion des circulaires soit faite selon l'approche d'une distribution volontaire plutôt que systématique.
- Que l'on bannisse la totalité des sacs de plastique.

Dans le cas de la seconde recommandation, nous soulignons que la « totalité des sacs de plastique » doit inclure les emballages des articles publicitaires distribués de porte à porte, et non seulement les sacs d'emplettes (qui ont été les seuls visés par les règlements municipaux adoptés jusqu'ici).

Par ailleurs, il nous semble évident que l'efficacité de tout règlement municipal dépend grandement des mesures mises en place pour faire respecter celui-ci, faute de quoi les meilleures intentions du monde restent lettre morte. Nous recommandons donc également que l'on prévoie un budget suffisant pour faire des inspections régulières et remettre des constats d'infractions répétés à toute entreprise qui enfreint les deux mesures précédentes. Les amendes prévues dans un tel contexte devraient être suffisamment élevées, d'une part pour avoir un effet dissuasif, et d'autre part pour couvrir les frais encourus par le processus d'inspection.

Enfin, compte tenu que le *Rapport* de 2019 considérait déjà qu'il était « urgent » de mettre en place les mesures ci-dessus, nous ne saurions trop insister quant à ladite urgence, qui a considérablement crû au cours des quatre dernières années.

Dans l'espoir de vous voir poser ces gestes concrets sans autre forme de délai, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations



Cyril Frazao
Directeur général par intérim